

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves orales du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2018

Le ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 19 novembre 2014 fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 30 octobre 2017 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2018 ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2018 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2018 ;

VU l'arrêté du 05 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne par concours, examen professionnel et sélection professionnelle ;

VU l'arrêté du 15 mai 2018 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2018 ;

VU le procès-verbal du jury d'admission (ENAC) en date du 06 juin 2018,

ARRETE

Article unique - Sont déclarés admis au titre de l'année 2018, après concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, sous réserve de la vérification de leur aptitude médicale, les dix candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

1	M.	VOISIN	JEREMIE
2	Mme	GALAN	LORELEI
3	M.	BOURGUET	OLIVIER
4	M.	ROOPINIA	YVES-LAURENT
5	M.	PONS	BENJAMIN
6	Mme	DELGADO	JULIE
7	M.	BOUDALIEZ	ANTOINE
8	M.	VENNEMANI	CHRISTOPHE
9	Mme	GUILLEC	MORGANE
10	M.	LAFABRIE	MAXIME

Fait à Paris, le

07 JUIN 2018

MINISTERE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR